



Le Villeneuvois

Bulletin municipal / avril 2019

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi.mardi.jeudi : 9h/10h -17h/18h

Vendredi : 9h/10h

Sur Rendez-vous le samedi matin au :

03.25.41.35.05

SICAE : **03.25.70.96.00**

Numéros d'urgences

Sapeurs-pompiers : **18**

Gendarmerie / police : **17**

Samu : **15**

Samu social : **115**

Pour les personnes sourdes et

Malentendantes : **114 par SMS**

Etang de Fort en Paille





Mes chers concitoyens,

Je suis heureux de vous retrouver au travers de ce nouveau Villeneuvois qui marque la date anniversaire de la cinquième année du mandat que les électeurs nous ont confié.

Cinq années intenses durant lesquelles notre institution « MAIRIE » a dû faire face aux évènements et transformations que connaissent nos campagnes, nos villes, nos régions, notre pays, l'Europe, le monde...

Epoque insaisissable durant laquelle « nous ! Citoyens du monde » avons :

Assisté, contribué, participé, subi ...ces transformations.

Notre commune, vous le savez, a été mise à contribution à travers :

Schéma Départemental, fusion des communautés de communes, Troyes Champagne Métropole, mise en place de la TPU, transferts des compétences scolaires et carte scolaire, réforme du PNRFO, transfert et extinction de la régie électrique, PLUI, GEMAPI et Assainissement ... Mais aussi, désertification industrielle et médicale (SIMPA, Allia...), tout cela amplifié par des baisses drastiques des dotations et de plus une péréquation défavorable.

En clair, sur cet exercice, l'état nous a retiré toute participation financière au fonctionnement de la commune. En effet, celui-ci, nous reprend qu'il ne contribue, laissant reposer ainsi le tout sur la fiscalité locale dont cette même « taxe d'habitation » qui est appelée à disparaître. Admettez que l'équation devient complexe !!!

La liste des dossiers est impressionnante par certains aspects. Je m'interdis de qualifier la qualité des réformes que nous avons eu à mener, néanmoins nous avons été résilients.

Les épreuves accompagnent le changement et c'est ainsi que nous avons accueilli ces dernières années une trentaine de nouvelles familles sur notre commune amorçant ainsi un renouvellement des générations.

Notre commune attire beaucoup, malheureusement l'offre en terrains à bâtir est très limitée. J'invite les propriétaires « privés » de fonciers non bâtis, à favoriser l'installation de nouveaux habitants en dégelant certaines réserves foncières. Les conclusions du PLUI sont simples. La rétention foncière est un gros handicap pour nos communes.

Alors tournons-nous vers l'avenir et évoquons les dossiers structurants qui seront initiés dans les prochains mois. Le premier d'entre eux concerne la transformation du bâtiment des écoles place de la charme. Une étude est en cours pour une conversion possible. Restitution attendue pour juin 2019. D'ici là nous allons concentrer nos efforts sur le montage financier. Par ailleurs, nous travaillerons à l'étude de la rénovation de la maison communale sise 1 rue aux chèvres.

L'entretien des voiries sera une préoccupation, un budget y sera alloué. Nous le couplerons avec l'enfouissement des certaines lignes électriques et téléphoniques.

La transformation de site de la contrée du Moulin (ALLIA) est désormais dans sa phase dépollution, réseaux d'énergie, démantèlement...

Tous ces sujets sont actuellement en cours et seront poursuivis.

La dernière année de mandat sera donc chargée pour le personnel de la commune et pour le conseil municipal. Nous aurons à organiser les prochaines élections européennes du 26 mai 2019 et préparer les élections municipales de 2020. L'alternance viendra et imposera ses nouvelles règles.

A ce titre, je ne m'exprimerai pas dans les prochains Villeneuvois par souci démocratique.

A vous tous, chers lecteurs du VILLENEUVOIS, je souhaite le meilleur.

Jésus CERVANTES

CALENDRIER



22 avril	AML chasse aux oeufs
08 mai	Commémorations
11/12 mai	Fête patronale
26 mai	Elections européennes
14 juin	Fête de la musique
13/14 juillet	Fête nationale
21 septembre	40 ans Espérance Villeneuvoise
6 octobre	Dimanche aux vergers



Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune : www.lavilleneuveauchene.fr



ETAT CIVIL



Décès :

M. ARNOULT Henri décédé le 21 novembre 2018 à Vendeuvre sur Barse

M. PARIS Guy, décédé le 24 décembre 2018 à Troyes

Mme Marie-Louise PAILLOTTE née PORTIER, décédée le 16 février 2019 à Bellême (Orne)

Naissance :

Marin MAROT, né le 27 janvier 2019 à Troyes, fils de Elodie PETIPAS et Ludovic MAROT

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus CERVANTES

Mise en page

Romain TISSOT

Rédaction

Romain TISSOT

Aurélié MAROT

Sophie OCKOKI

Jean Paul MAIER

Carole LOGE

Copie interdite sans autorisations

INFORMATIONS



PREFET DE L'AUBE



Dans le cadre de la réforme du « REU » (Répertoire Electoral Unique) et de la mise en place du dispositif « ISE » (Interrogation de sa Situation Electorale) tout électeur a désormais la possibilité de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales et dans quel bureau il doit voter.

Il lui suffit d'aller sur l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> et de saisir son département, sa commune, ses noms et prénoms, son sexe et sa date de naissance.

INFORMATIONS

Permanence juridique



Sur rendez vous à La Villeneuve le **4 juillet de 10H00 à 12H00**

(Prise de rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

Toutes les dates des permanences 2019 dans les autres communes sont disponibles sur demande à la mairie.

Les juristes du conseil départemental d'accès au droit (CDAD) interviennent **GRATUITEMENT** en toute confidentialité, dans tous les domaines du droit de : la famille, du logement, de la consommation, du travail ...

OPAH

Le Conseil de communauté lors de sa séance en date du 24 Mai 2018 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire communautaire.

VENDEVRE-SOULAINES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comment l'OPAH de la Communauté de Communes Vendevre Soulaines peut m'accompagner ?

- Je remplis le formulaire joint
- URBAM CONSEIL me contacte
- Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite.
- Je suis accompagné(e) dans les étapes de montage de mon dossier de financement.
- Je suis accompagné(e) dans la réalisation des travaux et pour obtenir les subventions.

Je souhaite améliorer mon logement ?

Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

- par voie postale, téléphone ou courriel :
URBAM CONSEIL
45 bis, rue de Nancy
BP 80246
89007 ÉPINAL Cedex
03 29 64 45 13
aube@urbam.fr
- des permanences* tous les 1er mardi de chaque mois de :
 - 10h30 à 12h00 à la mairie de Soulaines Dhuis - place du Général de Gaulle
 - 14h00 à 15h30 à la mairie de Vendevre-sur-Barse - place du 11 novembre
- des visites à domiciles sur rendez-vous

* pas de permanence le 1er mardi de janvier, le 1er et 31ème mardi d'août et le 31ème mardi de décembre

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 NOVEMBRE 2018

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. MAÏER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absent : M. BACHELERY Alain, M. GARNIER Sylvain.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Toutes les décisions ont été approuvées à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2018.
- Décision modificative n° 1 : transfert de 272 euros du compte 022 "Dépenses imprévues" au compte 739223 "Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Indemnité de conseil attribuée au comptable public pour un montant de 379.10 € brut au titre de l'exercice 2018.
- Instauration du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2019, après avis favorable du comité technique du 10/10/2018.
- Modification du tableau des effectifs en raison de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- Convention de participation en matière de prévoyance du 01/01/2020 au 31/12/2025 – Mandat donné au Centre de Gestion de l'Aube pour organiser la mise en concurrence.
- Renouvellement de la convention relative à l'utilisation de la fourrière animale de Vendevre sur Barse pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2019.
- Formation de la commission de contrôle des listes électorales : Proposition de membres au Préfet de l'Aube

	Elus du conseil municipal	Délégués de l'Administration	Délégués du Tribunal d'Instance
Titulaires	M. Jean-Paul MAÏER	Mme Claude GRANDIN	Mme Nicole BACHELERY
Suppléants	Mme Maria DJURICEK	M. Jean BERNAND-CROSSETTE	Mme Elisabeth GARNIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2018

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain (arrivé à 20h30), Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, Mme OCKOCKI Sophie, M. MAÏER Jean-Paul, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absente excusée : Mme MAROT Aurélie

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2018.
- Attribution de compensation 2019 - Adoption du rapport de la CLECT 22/11/2018
En raison de l'institution de la taxe GEMAPI et afin de ne pas avoir de double financement, la commune se voit restituer la somme de 4 360 € au titre des charges qu'elle avait transférées à la CCVS pour le financement de la compétence GEMAPI.
- Amortissement sur une durée de 6 ans de la borne de charge pour véhicules électriques et hybrides financée par la commune à hauteur de 1 800 €.
- Régie électrique : Créance éteinte d'un montant de 1 078.84 € suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Aube.
- Recensement de la population 2019 : fixation de la rémunération du coordonnateur communal et agent recenseur.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2019

L'an 2019, le 14 février à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions, sous la présidence de Jésus CERVANTES, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain, Mme DJURICEK Maria, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absents excusés : M. GARNIER Sylvain, M. MAÏER Jean-Paul.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry.

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.

Présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2018

◆ Commune

Section fonctionnement		Section investissement	
Recettes	217 417.78	Recettes	74 278.40
Dépenses	186 108.03	Dépenses	32 031.67
Résultat excédentaire	31 309.75	Résultat excédentaire	42 246.73

◆ Budget annexe assainissement

Section exploitation		Section investissement	
Recettes	0	Recettes	6 794.63
Dépenses	0	Dépenses	7 742.27
Résultat 2018	0	Résultat déficitaire	-947.64

◆ Régie électrique

Section exploitation		Section investissement	
Recettes	259 057.74	Recettes	11 078.30
Dépenses	228 462.57	Dépenses	5 508.00
Résultat excédentaire	30 595.17	Résultat excédentaire	5 570.30

C.C.A.S

Section fonctionnement		Section investissement	
Recettes	4 261.88	Recettes	0
Dépenses	3 321.00	Dépenses	0
Résultat excédentaire	940.88	Résultat excédentaire	0

- Approbation du procès-verbal de restitution de bâtiment à la commune de La Villeneuve au Chêne par la communauté de communes de Vendevre – Soulaines sous réserve de la non restitution du photocopieur utilisé par les enseignants.
- Le règlement des vacances de sapeurs-pompiers volontaires effectuées en 2018 s'élève à 732.96 €
- Renouvellement du bail de location de droit de chasse pour 6 ans de 2019-2025. Location annuelle fixée à 2 500 €.
- Le contrôle obligatoire des points d'eau incendie sera effectué par le SDDEA pour un montant H.T de 646 € H.T.
- Réparation de la chaudière de la mairie pour un montant H.T de 600 €
- Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2019.

1. ADMR de Lusigny sur Barse	750 €
2. Association Municipale des Loisirs de La Villeneuve au Chêne	600 €
3. F.S.E Collège Nicolas Bourbon de Vendevre sur Barse	100 €
4. Ecole de danse Coppelia de Vendevre sur Barse	50 €
5. Espérance Villeneuvoise	500 €
6. Club Olympique de Montiéramey	50 €
TOTAL	2 050 €

- Grand Débat National : Résultat du sondage de la population au 14 février 2019

PROPOSITIONS	NOMBRE DE REPONSES
Cahier de doléances	4
Réunions d'initiatives locales	5
Action personnelle sur le site www.granddebat.fr	4
Pas intéressé par le GDN	3

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2019

Présents : M. CERVANTES Jésus, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, M. MAÏER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absents excusés : M. BACHELERY Alain, M. TISSOT Romain

Pouvoir : M. TISSOT Romain donne pouvoir à Mme MAROT Aurélie

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2019.
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune

Section fonctionnement		Section investissement	
Recettes:	217 417.78	Recettes :	74 278.40
Dépenses :	186 108.03	Dépenses :	32 031.67
Résultat 2018:	31 309.75	Résultat 2018:	42 246.73
Résultat reporté	16 503.40	Résultat reporté	- 56 422.53
Résultat de clôture:	47 813.15	Résultat de clôture:	-14 175.80

- REGIE ELECTRIQUE : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Section exploitation		Section investissement	
Recettes :	259 057.74	Recettes :	11 078.30
Dépenses :	228 462.57	Dépenses:	5 508.00
Résultat 2018:	30 595.17	Résultat 2018:	5 570.30
Résultat reporté:	87 630.38	Résultat reporté:	- 6 827.61
Résultat de clôture	118 225.55	Résultat de clôture :	- 1 257.31

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

D. Résultat à affecter	+ 166 038.70
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	15 937.11
2) Report en fonctionnement R002	150 101.59

 Dissolution de la Régie électrique communale **Vote de la fiscalité directe locale 2019 – Pas d'augmentation des taux**

	Taux votés pour 2018	Taux votés pour 2019
Taxe d'habitation	10.11 %	10.11 %
Taxe foncière (bâti)	12.48 %	12.48 %
Taxe foncière (non bâti)	21.53 %	21.53 %

 Adoption du budget primitif communal 2019

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses:	302 493 €	Dépenses :	94 912 €
Recettes :	404 400 €	Recettes :	94 912 €

 Attribution de subventions au CCAS et à 2 associations (Espérance villeneuvoise – Epicerie solidaire de Vendevre sur Barse) **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018**

Section exploitation		Section investissement	
Recettes :	0 €	Recettes :	6 794.63 €
Dépenses :	0 €	Dépenses :	7 742.27 €
Résultat de clôture 2018 :	0 €	Résultat de clôture 2018 :	- 947.64 €

 Adoption du budget annexe assainissement 2019

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses:	0 €	Dépenses :	121 391 €
Recettes :	0 €	Recettes :	121 391 €

 Souscription de parts sociales à la SICAE de Précý Saint Martin **Renouvellement Convention SATESE 2019/2021** **Présentation de la carte scolaire pour l'année scolaire 2019/2020** **Planning des élections européennes du 26 mai 2019** **PLUI : réunions publiques programmées au mois d'avril 2019**

Cérémonie du 11 novembre

Passation de commandement entre
l'adjudant Laurent EGGER et l'adjudant
Freddy CLERICI

Avancement de grade d'adjudant remis par
le Lieutenant-colonel Fabien SOUBIRAN,
représentant le Directeur des services
d'incendie et de secours de l'Aube



Nos quatre derniers chefs de corps

De droite à gauche

Daniel LAURENT, Didier KERLAU, Laurent
EGGER et Freddy CLERICI



Vente du tracteur tondeuse

La commune met en vente le tracteur tondeuse qui était mis à la
disposition du club de foot pour tondre le terrain.

Modèle **John Deere x165** il est en bon état, un jeu de lames neuves est
néanmoins à prévoir, le tracteur est vendu dans l'état sans garantie .

Mise à prix **2500 euro**.

Renseignement en mairie au 03 25 41 35 05

Vente au plus offrant sous enveloppes cachetées à déposer à la mairie
jusqu'au 30 avril.

Plus de détails sur : <http://erullier.fr/produits/Tracteurs-johndeere-X165.php>



Destruction des nids de guêpes/ frelons

Maintien de la gratuité des interventions faites par les sapeurs-pompiers communaux de la Villeneuve-au-chêne



Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aube a vu son activité de destruction d'hyménoptères augmenter de manière significative depuis ces dernières années.

Il faut rappeler que ces opérations sont considérées comme distinctes de l'urgence et de la nécessité publique.

Par ailleurs, ce surcroît d'activité a fortement pesé sur l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et a entraîné un surcoût pour le service.

Son conseil d'administration a donc décidé, à partir de cette année 2019, de faire facturer ces interventions, sauf exceptions.

Pour ce qui concerne les corps communaux, cette décision départementale ne s'oppose pas à la poursuite de la gratuité par les communes qui en sont dotées.

Notre commune dispose d'un corps de première intervention.

La municipalité a souhaité maintenir ce service de proximité. Par conséquent, les sapeurs-pompiers volontaires de La Villeneuve-au-Chêne continueront à intervenir gratuitement chez les particuliers.

En revanche, ces interventions ne seront plus coordonnées par le centre de traitement de l'alerte 18. **Il vous sera donc demandé de contacter le secrétariat de mairie ou le chef de corps Freddy CLERICI** afin de programmer la date de destruction de votre nid d'insectes.

Association Municipale des loisirs

TELETHON
2018



L'Est éclair
www.lestclair.fr

Avec plus de 1 500 € récoltés vendredi soir pour le Téléthon, Jésus Cervantès, maire de La Villeneuve-au-Chêne et l'équipe de l'association communale ainsi que tous les bénévoles qui n'ont pas hésité à donner de leur temps peuvent être satisfaits du résultat.

Cette somme qui, chaque année, est remise aux sapeurs-pompiers de Vendevre pour la bonne cause, sera reversée à l'AFM- Téléthon.

Une organisation sans faille, qui permet à tous les habitants de La Villeneuve et ceux des communes voisines, de venir déguster gaufres à l'ancienne, crêpes, boissons chaudes, soupes à l'oignon ou aux lentilles et de participer ainsi à une bonne cause. En effet, la somme obtenue est intégralement reversée, les frais divers étant supportés par l'association communale.

Défilé dans les rues

Durant la journée de samedi, les pompiers de Vendevre et de La Villeneuve-au-Chêne, précédés de la fanfare de l'Espérance villeneuvoise, avaient entrepris un défilé sympathique dans les rues de la commune, rappelant aux derniers retardataires de venir participer à l'événement à la mairie.

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'Association Municipale des Loisirs de La Villeneuve Au Chêne a eu lieu ce jeudi 14 mars à la salle annexe de la mairie sous la présidence de THOMAS Ludovic, en présence de 14 personnes et 7 pouvoirs exprimés.

La parole est donnée à Jennifer Lainé, vice-trésorière, qui présente les comptes des différentes manifestations réalisées en 2018 (chasse aux œufs de pâques, fête patronale, fête de la musique, 14 juillet, vide grenier et téléthon).

L'association présente un solde positif et satisfaisant.

Ensuite, il fut procédé au vote afin de former un nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : Thomas Ludovic

Vice-président : Bachélery Alain

Secrétaire : Davin Clémence

Vice-secrétaire : Ockocki Sophie

Trésorière : Sénépart Annie

Vice-trésorière : Lainé Jennifer

L'achat d'un nouveau frigo est en cours.

TENNIS CLUB DE VENDEUVRE

Pour la 3ème année consécutive a eu lieu le tournoi de belote du tennis de Vendevre à la salle André Planson. Les 32 équipes de joueurs de cartes se sont retrouvés dans une bonne ambiance le samedi 9 mars 2019. Le TCV remercie la commune et tous les Villeneuvois qui ont contribué au succès de cette soirée.





Les Vergers aux chouettes

Le samedi 29 septembre 2018, une formation à l'utilisation du matériel de pressée, acheté par le PNRFO, a été organisée avec les Amis du Parc.



Le vendredi 19 octobre 2018, deux cents enfants de l'école Pierre et Marie Curie de Vendeuvre-sur-Barse ont fabriqué du jus de pommes, au sein même de l'école, avec l'aide de bénévoles des Vergers aux Chouettes et des Amis du Parc.



Les samedi 27 et dimanche 28 octobre 2018, notre association a tenu un stand lors de l'exposition Europommex au Cube à Troyes.



Le samedi 19 janvier 2019, M. le Maire de Courteranges Fabien GERARD nous a ouvert les portes de son verger de sauvegarde. Ce fût l'occasion de rencontrer les membres de la nouvelle association créée pour sauver et entretenir ce verger.

Le dimanche 3 mars 2019, à la demande de l'adjointe au Maire Marie-Claude Echivard, une formation à la taille a été organisée pour les Lusigniens au verger communal de la Jonchère.





Les Amis des écoles

Après un changement de bureau, l'association " les amis des écoles" a organisé un LOTO en Novembre puis une journée chandeleur dans le magasin BI1 de Vendeuvre .

Ces deux manifestations ont été un vrai succès.

Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} mai sur le Vide grenier de Vauchonvillers puis le 29 juin pour la fête des écoles.



Le LOTO



La Chandeleur à BI1





Les vœux de La Villeneuve-au-Chêne en trois points

En priorité, le maire, Jésus Cervantès a évoqué le transfert officiel de la régie électrique gérée jusqu'à ce jour par un groupe de travail de la commune. Au 1er janvier, elle a été prise en charge par la SICAE de Précý-Saint-Martin afin d'apporter un suivi efficace : accueil physique téléphonique d'urgence, permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, plateforme numérique et la possibilité, dans le futur, d'une production en photovoltaïque.

Le centre de secours voit plus grand

Après le départ de la commune de Laurent Egger, et la passation de pouvoir en qualité de chef de corps au jeune Freddy Clérici, le centre de secours va s'agrandir en 2019, et l'effectif va passer de 6 volontaires à 9.

Concernant la gestion de la commune, 2018 a vu la fermeture des écoles maternelles et primaires, et la disparition du RPI, mais, pour les enfants et les familles, un constat positif laisse présager un futur serein.

Le projet de station d'épuration

Si certains dossiers restent encore dans des projets non aboutis, le maire ne désespère pas d'y voir une fin heureuse, principalement pour le projet de station d'épuration, qui, bien que finançable, s'est heurté aux complexités administratives, et le site Allia reste dans l'incertitude sur son devenir final.

À cet effet, la commune et la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines (CCVS) se sont positionnées pour un démantèlement intégral, la problématique étant le classement en zone humide d'une partie du lieu.

Janine Pescarolo



Se souvenir de sœur Marie de la Présentation

Janine Pescarolo

4 juin 1940, l'Aube subit les assauts de la guerre. À Troyes et ses environs, la lutte est dure et l'ordre est donné par l'évêque aux Franciscaines d'évacuer leur couvent tout comme les Carmélites. Les ponts détruits, les routes insécurisées, les Franciscaines doivent se retrouver sur la route d'Auxerre où des autocars pourront les emmener en direction du Massif central. Hélas, personne.

Elles se dirigent alors vers la gare de Saint-Julien-les-Villas. À un passage à niveau, un train de marchandises s'arrête et prend en charge Franciscaines et Carmélites. Le train se remet en route, et est stoppé 25 km plus loin à hauteur de La Villeneuve-au-Chêne. C'est alors qu'un avion prend en ligne de mire le train et déclenche ses violents tirs.

Se souvenir, 70 ans après

C'est ainsi que sœur Marie de la Présentation, née Jeanne Nys en 1920, est mortellement blessée et va trouver la mort dans d'atroces douleurs. Elle est transportée alors dans l'usine de céramique qui deviendra plus tard les Ets Allia, lieu le plus proche de la catastrophe. Son propriétaire, Joseph Altenbach, s'était proposé pour offrir ses services. Pas de cercueil, une simple armoire servira de dernière demeure.

En novembre 1948, son corps sera ramené au cimetière de Troyes là où les sœurs franciscaines ont leur dernière demeure.

Plaque commémorative

Dimanche 4 novembre 2018, 70 ans après, une cérémonie du souvenir s'est déroulée à Troyes puis la municipalité de La Villeneuve-au-Chêne a voulu rendre un dernier hommage à cette sœur qui durant sa courte vie a voué son existence à rendre grâce, à remercier Dieu pour tous en apposant une plaque commémorative dans l'église Saint-Nicolas de la commune.

C'est l'historien Pierre Leroy qui a rappelé le déroulement de la courte vie de cette sœur clarisse en présence notamment de Mgr Yves Patenôte. À cette occasion, la plaque commémorative a été déposée dans l'église.

À La Villeneuve-au-Chêne, le verger aux Chouettes reste fidèle à ses principes

L'Est éclair
www.les21.com

L'association Le Verger aux Chouettes a tenu son assemblée générale vendredi dernier.

Bruno Renson, président, ouvrait la séance en rappelant les objectifs qui animent l'association : sauvegarder et restaurer le verger de la commune ainsi que certains vergers privés sur le territoire du parc, entretenir le verger de sauvegarde mis en place en 2015 et 2016, échanger et donner

des conseils en matière de taille, accueillir les enfants dans le cadre scolaire et extrascolaire, valoriser les fruits en les transformant en jus et offrir les excédents de fruits à ceux qui n'en possèdent pas.

Au cours de l'année 2018, tous ces projets ont été réalisés grâce aux bénévoles, à l'aide apportée par la commune, par les Amis du parc, ainsi que le Parc naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO).

Ce dernier a signé une convention avec l'association afin de mettre à disposition le matériel nécessaire pour effectuer les travaux, soit deux broyeurs à pommes, deux presseurs, des seaux, des fûts.

Des projets pour 2019 ont été établis : continuer ce travail de fourmi, prévoir le baptême des vergers des adhérents et la réfection du presseur de l'association.

Une sortie de reconnaissance des chants d'oiseaux du verger sera également proposée, comme l'année précédente, et sera animée par Thierry Tournebize, responsable de l'environnement au PNRFO.